
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -
Bibliothèque itinérante de la Province de Liège**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 26-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque itinérante organisée par la Province de Liège est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque itinérante de catégorie 2.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 1996 portant reconnaissance de la bibliothèque publique itinérante de la Province de Liège est abrogé.

Et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.